

QUELLES SONT LES MISSIONS CONFIEES AUX APPELES DU SERVICE NATIONAL ?

Les appelés du service national feront pleinement partie des armées. Ils participeront à la défense nationale à travers l'ensemble des missions confiées aux armées.

Trois catégories de missions seront particulièrement représentées :

Protection du territoire : combattant de l'infanterie, équipier fusilier marin ou de l'air, combattant du renseignement - drones, opérateur passerelle de navigation, opérateur sémaphorique, opérateur gendarmerie maritime, opérateur gendarmerie de l'air, agent défense sol-air, combattant de l'artillerie...



Soutien des forces : aide moniteur de sport, mécanicien blindé, mécanicien sur avion, assistant électricien naval, agent de transit aérien, restaurateur, conducteur routier, logisticien, photographe, opérateur munitions, auxiliaire sanitaire, assistant administratif...



Expertise : assistant simulation aérienne, chef de projet infrastructures, data analyst, chargé de projet en intelligence artificielle, chargé de la réalisation d'un banc d'évaluation de brouillage de drones, juriste, assistant communication, contrôleur de gestion...



POURQUOI FAIRE SON SERVICE NATIONAL ?

- **Contribuer** aux missions des armées.
- **Partager** ses compétences et ses talents au service de la Nation.
- **Vivre** une expérience professionnelle et humaine porteuse de sens et à valeur.
- **Repandre son parcours avec un vrai plus** et intégrer le vivier de la réserve de disponibilité pour 5 ans,
- ou **poursuivre son engagement dans les armées**, à temps plein (active) ou partiel (réserve).



CANDIDATER AU SERVICE NATIONAL

Le service national est ouvert à tous les jeunes Françaises et Français de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme, motivés pour mettre leurs talents au service des armées pendant 10 mois.

LES CONDITIONS

- 18 – 25 ans
- de nationalité française
- avoir effectué sa journée de mobilisation (ex-JDC)

LE PARCOURS DE SÉLECTION

Dès maintenant, tout jeune intéressé peut se renseigner et s'inscrire :

- via les sites internet des armées : www.sengager.fr/ lamarine recrute.gouv.fr/ devenir-aviateur.gouv.fr
- auprès d'un CIRFA
- par téléphone : 09 70 84 51 51 (appel non surtaxé)
- auprès des animateurs de la journée de mobilisation (ex-JDC)

Il constitue son dossier de candidature, avec l'appui d'un conseiller en recrutement qui l'aidera à affiner ses choix.

Il passe une visite médicale auprès d'un médecin militaire et son dossier fera l'objet d'un contrôle de sécurité.

À la suite de commissions de sélection, régulièrement organisées au sein de chaque armée, le candidat est recontacté et informé du résultat.

En cas de sélection, il intégrera la promotion 2026 du service national en septembre, octobre ou novembre 2026 (février 2027 pour la Nouvelle-Calédonie).

Pour en savoir plus :



Ministère des Armées et des Anciens combattants
avril 2026. Ne pas jeter sur la voie publique.

EN BREF L'ARMÉE DE TERRE

- 120 000 hommes et femmes protègent la France et sa population, sur le territoire national comme à l'étranger.
- En coordination avec les alliés et les autres forces armées françaises, elle mobilise en permanence 30 000 soldats en posture opérationnelle.

LE SN AVEC L'ARMÉE DE TERRE

Plus de 70 métiers dans 130 garnisons, par exemple :

Protection : combattant protection du territoire, combattant engins blindés, maître-chien, agent munitions...

Soutien des forces : opérateur de maintenance, opérateur simulateur de vol, auxiliaire sanitaire, magasinier, conducteur aviateur...

Expertise : expert cyber, expert renseignement, psychologue, chargé d'expertise et d'essai en décontamination...

LA MARINE NATIONALE

- 40 000 hommes et femmes, mobilisés 24h/24.
- Elle agit sur les mers, sous les mers, et au-delà des mers pour protéger les intérêts de la France.
- Les marins participent aussi au secours des personnes, interviennent contre les trafics illicites et pour préserver l'environnement marin.

LE SN AVEC LA MARINE NATIONALE

Plus de 40 métiers dont certains embarqués ! par exemple :

Protection : patron d'embarcation, opérateur gendarmerie maritime, opérateur de contrôle de la navigation, opérateur protection-défense...

Soutien des forces : assistant électricien naval, opérateur restauration, opérateur manoeuvrier (moyens portuaires des bases navales)...

Expertise : spécialiste en hydrodynamique et hydroacoustique, analyste investigation numérique, adjoint juriste, ingénieur infrastructures, adjoint reporter image...

L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

- 40 000 aviateurs et aviatrices, engagés et unis autour de leurs valeurs, pour protéger H24 le ciel français, la sécurité et les intérêts de la Nation.
- À travers ses missions de protection, de dissuasion et d'intervention dans le monde, l'Armée de l'Air et de l'Espace, puissance militaire aérospatiale, agit avec rapidité et précision, aussi au profit des populations.

LE SN AVEC L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Plus de 30 métiers par exemple :

Protection : agent planification et conduite des opérations aériennes, agent embarqué de surveillance aérienne, assistant mission spatiale, opérateur gendarmerie de l'air...

Soutien des forces : agent mécanicien aéronautique, aide moniteur de sport, magasinier, auxiliaire sanitaire, agent polyvalent de restauration, gestionnaire ressources humaines...

Expertise : ingénieur aéronautique / spatial, assistant simulation aérienne, agent des systèmes numériques (cyber), infirmier...

LE SERVICE NATIONAL (SN)

Le service national est un engagement militaire, volontaire et sélectif, au service de la Nation.

Ouvert aux Françaises et Français de 18 à 25 ans, il permet de servir pendant dix mois au sein des armées, dans des missions concrètes et utiles à la défense nationale.



■ POURQUOI UN SERVICE NATIONAL ?

Dans un environnement marqué par le durcissement des rapports de puissance, la diversification des menaces et l'incertitude stratégique, l'instauration du service national permet aux jeunes qui le souhaitent de :

1. Participer à la **résilience** de la Nation.
2. Contribuer à la **protection** de la population.
3. S'engager au sein d'une **communauté** et servir les autres.

■ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le service national est un engagement **militaire, volontaire et sélectif**, au service de la Nation.

Ouvert aux **Françaises et Français de 18 à 25 ans**, il est conçu pour être un tremplin dans un parcours de vie tout en contribuant au renforcement des capacités des armées.

■ PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

La durée du Service national est de **dix mois**.

- **1 mois de formation militaire** initiale qui leur permettra d'acquies les savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur intégration dans les armées,

- **9 mois d'emploi au sein des unités**, aux côtés du personnel militaire, d'active et de réserve, et civil du ministère.

■ COMBIEN DE JEUNES PEUVENT-ILS FAIRE LEUR SERVICE ?

Le déploiement du Service National est progressif.

En **2026**, les armées recrutent **3 000** appelés du service national. La cible est de 10 000 appelés du service national en 2030.



Une expérience différente ! Le service national se déroule sur une année scolaire et peut être une année de césure pour les étudiants.

■ QUI PEUT S'ENGAGER ?

Les jeunes **Françaises et Français, âgés de 18 à 25 ans**, avec ou sans diplôme. Le Service national n'est pas obligatoire : il repose sur le **volontariat**.

Les seules conditions : être **motivé**, être de nationalité française, avoir entre 18 et 25 ans, avoir effectué sa journée de mobilisation (ex-JDC), présenter les aptitudes requises pour l'exercice de la fonction.

■ OÙ FAIRE SON SERVICE NATIONAL ?

Dans les **unités des armées, directions et services du ministère, en métropole ou outre-mer** : armée de terre, marine nationale, armée de l'air et de l'espace, également au sein de la direction générale de l'armement, du commandement de la cyberdéfense, du service d'infrastructure de la défense, du service de santé des armées, du service de commissariat des armées, du service de l'énergie opérationnelle et du service interarmées des munitions. **Les 3 armées assurent le recrutement et la formation des appelés du service national.**

■ QUAND FAIRE SON SERVICE NATIONAL ?

Pour 2026, les premières incorporations auront lieu à compter du **31 août 2026** et seront réparties sur **3 mois (septembre, octobre et novembre)**, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie dont l'incorporation aura lieu début février 2027 en cohérence avec le calendrier scolaire local.

■ QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Académiques : droit à une **césure**, maintien des vœux sur Parcoursup.

Financiers : **solde** mensuelle d'environ 800 € bruts minimum (non comptée pour les droits à bourse), une carte de réduction sur les trajets ferroviaires nationaux (~75%).

Matériels : **équipement, hébergement et alimentation gratuits. 21 jours de permission.**

